FS · crealicious
BRANDING – WEB DESIGN – INSTAGRAM – GOODIES INSPIRANTS

Devis N° 2521

Date d'émission : 07/10/2026

Date limite de validité : 05/01/2027

N'Deye Fatoumata Sissoko (EI)
FS Crealicious
44 Avenue Jean-François Raclet 69007 Lyon, FR
fscrealicious@gmail.com
SIREN : 751 895 061

WURE COSMETICS
1 avenue alsace lorraine 92500 RUEIL-MALMAISON, FR

DESIGN PACKAGING & ARCHITECTURE DE GAMME POUR WURÉ

Création et déploiement d'une architecture packaging globale pour les nouveaux lancements de la marque Wuré

Détails	Qté	Prix unitaire	TVA %	Total HT
// DÉFINITION DES BESOINS // Wuré souhaite développer plusieurs nouveaux produits tout en faisant évoluer son univers packaging afin de construire une architecture de gamme cohérente, identifiable et évolutive. La mission porte ainsi sur deux dimensions complémentaires : * définir une architecture de gamme globale permettant de créer une cohérence entre les produits existants et les futurs lancements ; * concevoir les packagings des nouveaux produits en appliquant ce système de manière cohérente sur les différents formats, références et teintes. L'architecture sera pensée pour fonctionner à la fois sur les packagings primaires et secondaires, tout en tenant compte des contraintes techniques, réglementaires et industrielles propres aux produits cosmétiques. - Nouveaux produits à concevoir : * Anticernes — 6 teintes * Crayons — 4 teintes * Mascara — 1 teinte - Gamme actuelle prise en compte dans la réflexion : * BB Crème — 8 teintes * Poudre — 2 teintes * Baumes — 3 teintes * Huiles à lèvres — 3 teintes * Gloss — 2 teintes * Pinceaux — 2 références Soit 11 références / déclinaisons produits à déployer, hors éventuel accessoire associé au lancement de l'anticerne.	1	0,00 €	0 %	0,00 €
// 01 - ARCHITECTURE DE GAMME // Audit de l'existant - Analyse des packagings actuels et des gabarits fournis afin d'identifier : * les éléments graphiques déjà constitutifs de l'identité packaging Wuré,	1	1700,00 €	0 %	1700,00 €

* les points de cohérence et de différenciation entre les familles de produits, * les besoins d'évolution de l'architecture actuelle, * les contraintes liées aux différents formats et surfaces d'impression, * les opportunités permettant de rendre la gamme plus lisible et facilement identifiable. - Définition du système d'architecture Création d'un système permettant notamment de définir : * la hiérarchie des informations, * la logique de distinction entre les différentes catégories de produits, * la place de la marque, * la place du nom du produit, * la distinction entre familles / catégories, * la logique de différenciation des teintes, * la gestion des informations réglementaires, * la cohérence entre packaging primaire et secondaire, * les principes graphiques permettant d'intégrer les futurs produits. L'objectif est de créer un véritable langage packaging Wuré, et non une succession de designs indépendants. --> Livrable : Guide d'architecture packaging synthétique comprenant les principes retenus et leur application aux différentes familles de produits.				
// 02 - DIRECTION ARTISTIQUE PACKAGING // À partir de l'architecture définie, création de la direction artistique permettant de traduire l'univers Wuré sur les nouveaux packagings. Cette étape comprend : * recherche et définition de la direction visuelle, * travail typographique, * hiérarchie graphique, * traitement des informations produit, * système de distinction des teintes, * réflexion autour des finitions / effets / matériaux lorsque pertinent, * recherche de cohérence entre packaging primaire et secondaire, * création d'une première proposition créative. --> Livrable : Présentation de la direction artistique packaging avec 1 piste créative développée. Tarif : inclus dans l'architecture de gamme.	1	0,00 €	0 %	0,00 €
// 03 - DESIGN DES NOUVEAUX PACKAGINGS // - Anticernes : 6 teintes Création du design packaging pour : * packaging primaire, * packaging secondaire, * déclinaison des 6 teintes, * intégration des informations produit et réglementaires fournies, * préparation des fichiers pour fabrication,	1	1300,00 €	0 %	1300,00 €

- Crayons : 4 teintes Création du design packaging pour : * packaging primaire, * packaging secondaire si applicable, * déclinaison des 4 teintes, * intégration des informations produit et réglementaires fournies, * préparation des fichiers pour fabrication. - Mascara : 1 teinte Création du design packaging pour : * packaging primaire, * packaging secondaire, * intégration des informations réglementaires dès réception de l'INCI définitif, * préparation des fichiers pour fabrication. Le design pourra être préparé en amont afin que seules les informations encore manquantes soient intégrées lorsque l'INCI sera disponible.				
// 04 - DÉCLINAISONS & SYSTÈME DE TEINTES // Afin de conserver une cohérence parfaite entre les références, les déclinaisons de teintes seront réalisées à partir d'un système graphique commun plutôt que comme des créations indépendantes. Comprend : * 6 déclinaisons anticernes, * 4 déclinaisons crayons, * 1 déclinaison mascara, * harmonisation des noms / références / codes teintes, * vérification de la lisibilité de la gamme, * cohérence entre primaire et secondaire. Tarif : inclus dans la conception des packagings.	1	0,00 €	0 %	0,00 €
// 05 - INTÉGRATION DES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES // Intégration dans les fichiers des informations fournies par Wuré : * liste INCI, * contenance, * PAO, * numéro de lot, * code-barres, * logo Info-tri, * mentions obligatoires, * claims / allégations validés par la marque, * autres informations nécessaires à l'impression. Tarif : inclus dans la conception des packagings.	1	0,00 €	0 %	0,00 €
// IMPORTANT // FS Crealicious assure l'intégration graphique et la mise en page des informations transmises par la marque, mais ne réalise pas de validation réglementaire ou juridique des mentions. La responsabilité de l'exactitude, de la conformité et de la validation finale des informations réglementaires reste à la charge de Wuré, Wure Cosmetics et/ou de ses partenaires réglementaires.	1	0,00 €	0 %	0,00 €

// 06 - PRÉPARATION DES FICHIERS POUR FABRICATION // Préparation des fichiers finaux à partir des gabarits techniques fournis par Wuré. Comprend : * adaptation aux gabarits définitifs, * mise en page technique, * vérification des fonds perdus et zones de sécurité, * vérification des différents éléments graphiques, * organisation des fichiers, * exports HD prêts pour transmission au fabricant, * fichiers distincts par référence / teinte lorsque nécessaire. Les gabarits définitifs des anticernes et crayons étant disponibles, ils pourront être intégrés dès le début du projet. Le gabarit du mascara sera intégré dès réception. Tarif : inclus dans la conception des packagings.	1	0,00 €	0 %	0,00 €
// 07 — SUIVI DES PROTOTYPES // Afin de sécuriser le rendu final avant lancement de production, accompagnement sur la phase de prototypage. Comprend : * analyse des prototypes physiques ou photographies transmises par le fabricant, * vérification du rendu graphique, * comparaison avec les fichiers validés, * ajustements nécessaires liés au rendu d'impression ou au support, * 1 série de corrections incluse après réception des prototypes. Cette étape permettra notamment de vérifier que les couleurs, dimensions, hiérarchies et éléments graphiques restent cohérents une fois appliqués aux supports réels.	1	0,00 €	0 %	0,00 €
// OPTION : ACCESSOIRE ASSOCIÉ À L'ANTICERNES // Wuré envisage d'accompagner le lancement de l'anticerne d'un pinceau ou d'un beauty blender. Une réflexion pourra être menée afin de déterminer quel accessoire est le plus pertinent au regard du produit, du geste d'application et de l'univers de la gamme. Comprend : * réflexion sur la pertinence de l'accessoire, * principe de personnalisation graphique, * déclinaison du système packaging si nécessaire. La conception structurelle ou industrielle d'un nouvel accessoire, la recherche de fournisseur, le sourcing, les échanges techniques avec les fabricants et les prototypes spécifiques de l'accessoire feront l'objet d'un devis complémentaire si nécessaire.	1	0,00 €	0 %	0,00 €
// PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES // OPTION 01 - PLV Conception / refonte de la PLV Wuré à partir de la nouvelle architecture packaging :	1	0,00 €	0 %	0,00 €

* définition du principe graphique,
* adaptation à la nouvelle direction artistique,
* création d'un système PLV cohérent avec les packagings,
* déclinaison sur les supports définis avec la marque.

À partir de 900 € HT, selon le nombre de supports et leurs formats.

OPTION 02 - GOODIES & SHOPPING BAG

Réflexion créative autour d'un petit écosystème de supports complémentaires :

* shopping bag,
* goodies,
* cartes / supports imprimés,
* éléments de fidélisation,
* accessoires de marque,
* idées d'objets pertinents pour l'expérience client.

À partir de 650 € HT, selon le nombre de supports retenus.

// CONDITIONS & PÉRIMÈTRE //	1	0,00 €	0 %	0,00 €

- Le projet comprend :
* 1 piste créative principale développée,
* jusqu'à 2 séries de modifications sur la direction artistique,
* jusqu'à 2 séries de modifications sur les designs finaux,
* déclinaison des références prévues dans le présent devis,
* intégration des informations fournies par la cliente,
* préparation des fichiers finaux pour fabrication,
* accompagnement lors de la phase de prototypes.

- Ne sont pas compris
* rédaction des allégations / claims,
* validation réglementaire / juridique,
* création ou modification des gabarits techniques,
* création structurelle des contenants,
* recherche et sourcing de fournisseurs,
* négociation avec les fabricants,
* gestion de la production en Chine,
* contrôle physique de la production,
* frais d'impression,
* prototypes et échantillons facturés par les fabricants,
* transport / livraison des prototypes,
* shooting photo,
* création de contenus marketing,
* PLV et goodies, sauf options sélectionnées.

Toute demande supplémentaire ou modification du périmètre initial fera l'objet d'un devis complémentaire.

// PLANNING PRÉVISIONNEL //	1	0,00 €	0 %	0,00 €

Le projet pourra être organisé en plusieurs phases afin de sécuriser les décisions avant de passer à la production :

Phase 01 — Architecture de gamme
Audit + réflexion stratégique + système d'architecture.

Phase 02 — Direction artistique
Définition de l'univers packaging et validation de la direction créative.

Phase 03 — Conception

Création des nouveaux packagings et déclinaisons. Phase 04 — Préparation production Adaptation aux gabarits définitifs + intégration des informations réglementaires. Phase 05 — Prototypes Analyse des échantillons + corrections + validation des fichiers finaux. Le planning définitif sera établi en fonction de la disponibilité des gabarits, des informations réglementaires et des retours de Wuré.				
// INVESTISSEMENT // Afin de rendre l'investissement plus confortable, tu peux choisir entre plusieurs modalités de règlement : * 2 règlements 900 € à la signature 2 100 € au solde * 3 règlements 1 000 × 3 * 4 règlements 750 € × 4 * 5 règlements 600 € × 5	1	0,00 €	0 %	0,00 €

Base HT	TVA	Montant TVA
3 000,00 €	0 %	0,00 €

Total HT	**3 000,00 €**
TVA	0,00 €
Total	**3 000,00 €**

TVA non applicable, article L. 223-3 du CIBS

La facture correspondant à ce devis devra être réglée sous 30 jour(s) à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, une pénalité de retard de 14.76 % sera appliquée, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € due au titre des frais de recouvrement. Pas d'escompte pour règlement anticipé.

Conditions Générales applicables aux ventes et prestations réalisées avec des professionnels

ARTICLE 1 : Objet et champs d'application
1.1 – Le vendeur FS Crealicious dont le siège social est situé au 44, avenue Jean François Raclet, 69007 Lyon, entrepreneur individuel, enregistré auprès du répertoire des entreprises et des établissements INSEE, numéro de SIRET 75189506100024 et dûment représentée aux présentes par sa directrice N'Deye Fatoumata Sissoko.

1.2 – Le Vendeur exerce l'activité désignée dans l'en-tête de la facture. Ses coordonnées sont également dans l'en-tête de la facture.

1.3 - Les présentes conditions générales s'appliquent de façon exclusive aux ventes de produits et aux prestations de services auprès de toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle (ci-après « le Client »)
à l'exclusion de toutes autres conditions générales ou particulières émanant du Client, sauf accord exprès, préalable et écrit du Vendeur. Tous les autres documents, et notamment catalogues, publicités, listes de prix, site internet, n'ont qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

1.4 – Le Vendeur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment et sans préavis. Dans une telle hypothèse, les conditions générales applicables seraient celles en vigueur à la date de la passation de la commande par Client, de l'acceptation du devis par le Client, ou de la signature du contrat par le Client.

1.5 – Le seul fait de passer une commande ou d'accepter un devis du Vendeur emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales. De même, la signature de tout contrat avec le Vendeur emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

1.6 - Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque clause des présentes conditions générales, ne saurait valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 2 : Commande et livraison
2.1 - Une commande ne peut être prise en compte qu'à réception par le Vendeur, soit d'un contrat signé par le Client, soit d'un bon de commande ou d'un devis définitif comportant l'acceptation du Client matérialisée par sa signature. Les commandes transmises au Vendeur par le Client sont irrévocables pour le Client.

2.2 – A défaut d'indication contraire par écrit, les bons de commandes ou les devis établis par le Vendeur ne sont valables que pendant un délai de 7 jours ouvrables. A l'expiration de ce délai, ils deviennent caducs, sauf accord contraire du Vendeur.

2.3 – Le Vendeur livre le(s) bien(s) ou fournit le(s) service(s) à la date ou dans les délais mentionnés sur le devis, sur le bon de commande ou dans le contrat. Toutefois, ces délais ne sont qu'indicatifs. Tout retard dans la livraison ou l'exécution n'excédant pas soixante (60) jours ne pourra donner lieu à aucune demande d'indemnisation par le Client, ni aucune demande de résolution du contrat par le Client.

2.4 – Dans l'hypothèse d'une vente de bien(s), et sauf accord particulier mentionné sur le bon de commande, le devis ou dans le contrat, les biens vendus sont livrés dans les locaux du Vendeur. Sous réserve d'accord préalable et écrit, le Vendeur peut toutefois s'engager à effectuer la livraison à une adresse indiquée par le Client. Les frais de livraison seront, en tout hypothèse, communiqués au Client lors de la commande.

ARTICLE 3 : Prix
3.1 – Les prix indiqués par le Vendeur sont exprimés en euros et non assujettis à la TVA.

3.2 - Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé, sauf en cas d'accord dérogatoire exprès, préalable et écrit du Vendeur. Pour tout contrat de vente de bien(s) ou de fourniture de service(s) conclu entre le Vendeur et le Client, les sommes versées d'avances sont constitutives d'un acompte. Dans l'hypothèse où le Client renoncerait à sa commande, cet acompte restera acquis définitivement au Vendeur, sauf pour ce dernier à exiger la poursuite de l'exécution du contrat. Dans l'hypothèse où le Vendeur ne serait pas en mesure d'exécuter la commande, il restituera cet acompte au client, à l'exclusion de tous autres dommages et intérêts.

ARTICLE 4 : Paiement
4.1 - Les paiements doivent être exécutés par tout moyen à réception de facture.

4.2 - Dans le cas où le Vendeur accepterait un paiement par traite, le Client la lui adressera acceptée et domiciliée dans un délai de huit (8) jours. Les frais afférents sont à la charge du Client. A défaut de retour de la traite acceptée dans le délai mentionné, le paiement deviendra immédiatement exigible.

4.3 - En cas de paiement échelonné, expressément accepté par le Vendeur, le non-paiement d'une seule échéance à son terme rendra immédiatement exigible la totalité du solde du prix.

4.4 – En cas de retard dans le paiement de toute somme devenue exigible, le Vendeur pourra, sans mise en demeure préalable, suspendre l'exécution de la commande jusqu'au règlement, sans que le Client puisse arguer un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité.

4.5 - Conformément à l'article L. 441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement indiquée sur la facture, sans que cette clause n'exclue des dommages et intérêts complémentaires. Le taux de ces pénalités de retard est fixé à 5 % par mois. Le Client ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes exigibles, ni opérer une compensation.

4.6 - Dans l'hypothèse où le Vendeur devrait engager des frais pour recouvrer les sommes qui lui sont dues, il sera en droit de réclamer au Client leur remboursement intégral, et la somme à recouvrer sera majorée de 10 % de son montant HT, à titre d'indemnité forfaitaire.

ARTICLE 5 : Réserve de propriété
5.1 - Le(s) bien(s) vendu(s) reste(nt) la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire est réputée non écrite.

5.2 –Jusqu'au complet paiement du prix, Client s'interdit de procéder à toute revente, transformation ou l'incorporation des biens vendus.

5.3 – A compter de la livraison et jusqu'au complet paiement du prix, le Client est constitué dépositaire et gardien desdites

marchandises.

ARTICLE 6 : Clause résolutoire
6.1 - En cas de non-paiement de toute somme due au Vendeur, si bon lui semble, et à moins qu'il ne préfère demander l'exécution de la commande, le contrat sera résilié de plein droit, sans autre formalité, passé un délai de 30 jours suivant une mise en demeure, restée infructueuse.

6.2 - En tant que besoin, le Vendeur pourra faire constater cette résiliation de plein droit par le juge des référés du Tribunal compétent. Le Client sera redevable à l'égard du Vendeur du remboursement intégral des frais de procédures engagés.

6.3 - Le Vendeur pourra également exiger la restitution des marchandises livrées, les frais de retour étant à la charge du Client, les versements effectués restant acquis au Vendeur, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

ARTICLE 7 : Responsabilité
7.1 – Le Vendeur n'est tenu qu'à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de la commande qui serait imputable, soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger au contrat, soit à un cas de force majeure.

7.2 - La responsabilité du Vendeur, quelle qu'en soit la cause, est limitée au montant payé par le Client au titre de la commande concernée.

7.3 – En particulier, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnisation pour des dommages indirects.

ARTICLE 8 : Clause d'attribution de juridiction et loi applicable
8.1 – Le contrat est soumis à la loi française, même dans l'hypothèse où le Client serait domicilié en dehors du territoire français, quel que soit le lieu de livraison du bien ou d'exécution de la prestation de services.

8.2 - Tous différents relatifs à la formation, l'exécution ou la cessation du contrat ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable, relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.